

Arrêté du Président

N°2026-127

VL/SM/CS

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de cadre supérieur de santé paramédical - session 2026 – **Liste des admis à concourir**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1^{er} à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n°2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,

Vu le décret n°2016-1038 du 29 juillet 2016 modifié fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 du 4 février 2026, et n° 2026-40 du 4 février 2026 donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n°2025-248 du 21 octobre 2025 portant ouverture de la session 2026 d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de cadre supérieur de santé paramédical,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile de France/Centre Val-de-Loire, et son avenant n° 1,

Vu la convention pour l'organisation de la session 2026 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de cadre supérieur de santé paramédical conclue entre le CIG Petite Couronne, centre organisateur, et le CDG 35, pour le compte de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de Loire),

Considérant que soixante-dix-sept (77) candidats ont validé leur préinscription avant le 29 janvier 2026 délai de rigueur,

Considérant que vingt-trois (23) candidats ne remplissaient pas les conditions pour concourir ou ont annulé leur inscription,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à la session 2026 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de cadre supérieur de santé paramédical, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à cinquante-quatre (54) candidats admis à concourir.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur
le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le29/05/2026.....

Fait à Pantin, le 6 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

**Annexe à l'arrêté n° 2026-127 du 06 mai 2026
portant liste des admis à concourir à la session 2026
de l'examen professionnel de cadre supérieur de sante paramédical**

ALTON Lise
AZAN Cécile
BECK Marie-Laure
BERENGER Nathalie
BERNAGOU Rose-Marie
BRAUN Sylvia
CAMUZAT Nadia
CHAPEAU Anne-Marie
CHARRONDIERE Valérie
CHEVALIER Valérie
CHRETIEN Jean-François
DEBRABANDER Lydie
DELAPLACE Armelle
DELEUZE Lydie
DIA Khadisatou
DIVOUX Marilyn
GATARD Karine
GRANDJEAN Karen
GUILBAUT Valérie
HACHANI Linda
HARLEAUX Anne-Claire
JAN Nathalie
KERVOERN Delphine
LAFLEUR Nathalie
LE PIERRE Magali
LECLERE Marie-Sophie
LETOURNEUR Emilie

LOPEZ Sophie
MAHIEUX Laure
MARECHALLE Amélie
MARGARETTA Laurence
MARQUET Marie
MARZIN Gwenaëlle
MENDES FERREIRA Maria Eugenia
MERGIRIE Cathy Line
MONOT Stéphane
MOREL Maud
PAYET Atika
PETIT Caroline
PICAULT Sylvie
PLISSONNEAU Sophie
RAVIX Christine
RIBRAG Virginie
ROUX Anne-Charlotte
SANZ Maryline
SEBBANE Stephanie
STRICH Hélène
TERRASSIER Laurence
VALENTIN Annick
VASSORT Alexandra
VAYSSIERE Brigitte
VILPOUX Alban
VINCHENT Sabine
ZUPPETTI Caroline

Arrête la présente liste à **cinquante-quatre (54)** candidats admis à concourir.

Publié par affichage le .29/05/2026
jusqu'au .26/12/2026

au 1 rue Lucienne Gérain
93698 Pantin cedex

Fait à Pantin, le .29/05/2026.....
Pour le Président, et par délégation
Le Directeur général adjoint,

Benoit HAUDIER

Fait à Pantin, le 06 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint chargé
des concours, de la santé et de
l'action sociale



Benoit HAUDIER